



Montreuil, le 8 juin 2020

**A l'attention de M. Olivier Dussopt,  
Secrétaire d'Etat à la Fonction publique**

Monsieur le Ministre,

La CGT vous a fait part à plusieurs reprises, seule ou de manière unitaire, de sa profonde conviction que la priorité dans nos échanges dans le cadre de l'agenda social devait être de tirer les enseignements de la crise que nous traversons.

Pour notre part, vous le savez, nous considérons qu'il y a urgence à rompre avec des années de politique d'austérité, de mise en concurrence des services publics et de remise en cause du Statut général.

Contrairement à d'autres, notre analyse et notre démarche ne sont pas dictées par des dogmes ou des a priori mais bien par des exigences et des nécessités que la situation actuelle vient de souligner et de rappeler dans des circonstances particulièrement graves.

En effet, c'est peu de dire que le dévouement sans faille des salarié.e.s des trois versants de la Fonction publique est à l'opposé de leurs conditions de travail, des moyens dont elles et ils disposent et de l'indigne reconnaissance qui leur est accordée.

Persister peu ou prou dans les dérives qui ont conduit à cet affaiblissement de nos services publics constituerait une faute particulièrement accablante.

C'est pourtant la voie que vous semblez privilégier en maintenant un agenda "social" dont une partie des rendez-vous est la mise en œuvre de la loi dite de transformation de la Fonction publique, unanimement rejetée par les organisations syndicales représentatives.

Il est tristement emblématique, pour vous, qu'un des premiers objets de ce nouveau cycle de discussions soit la disparition des CHSCT, organismes dont l'utilité capitale saute encore plus aux yeux aujourd'hui, sauf pour le pouvoir exécutif que vous représentez.

Pour la CGT, prendre le nouveau départ dont la société et les citoyens ont tant besoin, ne peut se traduire concrètement par la poursuite des errements antérieurs.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, notre organisation syndicale ne participera pas aux réunions ayant trait aux décrets d'une loi de régression et ce, jusqu'au 25 juin, date du CCFP dont l'ordre du jour est de tirer les enseignements de la crise actuelle.

A partir de là et du contenu de ce rendez-vous, nous nous déterminerons quant à notre démarche ultérieure.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour l'UFSE CGT,



Jean-Marc CANON

Pour la Fédération CGT  
des Services publics



Natacha POMMET

Pour la Fédération CGT  
Santé et Action sociale



Mireille STIVALA